

Bruxelles, le 23 janvier 2015

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

La European Coalition for Corporate Justice (ECCJ) souhaite apporter son soutien à l'initiative parlementaire à laquelle s'est associé votre parti, en vue d'établir un **devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre (n°1519)**.

Notre coalition est active dans 15 pays européens, au travers de plateformes nationales rassemblant plus de 250 organisations de la société civile, syndicats, centres de recherche et organisations de consommateurs. L'objectif de notre coalition est d'améliorer le cadre législatif européen afin qu'il contribue à un meilleur respect des droits de l'homme et de l'environnement par les entreprises. Nous sommes le représentant principal de la société civile dans les débats européens ayant trait à la responsabilité sociétale des entreprises et c'est à ce titre que nous suivons attentivement les discussions ayant lieu au sein de votre Assemblée.

Face aux défis créés par la complexité des structures des entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement, et à un cadre juridique inadapté aux enjeux liés à leur responsabilité sociétale, le devoir de vigilance actuellement en discussion s'avère un instrument particulièrement crucial. Cette approche s'inscrit dans celle des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme qui recommandent la mise en œuvre par les entreprises du concept similaire de *diligence raisonnable* et encouragent les Etats, si nécessaire, à inscrire ce principe dans leur arsenal législatif.

L'histoire européenne regorge d'exemples où un Etat Membre de l'Union, plutôt que d'attendre une intervention de la Commission, a pris l'initiative d'initier des réformes nationales, ces dernières ayant ouvert la porte à une action à l'échelle européenne.

Ainsi, la France a prouvé au travers de sa législation sur le reporting extra-financier des entreprises (loi NRE de 2011 puis la loi Grenelle II de 2010), la première en Europe, qu'elle était à la pointe du mouvement visant à encadrer la responsabilité sociale des entreprises. Elle est parvenue en quelques années à influencer de manière décisive l'action de la Commission et depuis Novembre 2014, cette exigence de transparence a été harmonisée à l'échelle de l'Union. Une avancée majeure dont la diligence raisonnable est un élément central.

La transparence est un outil essentiel pour les entreprises, les pouvoirs publics, les parties prenantes et toutes celles et ceux dont les vies sont potentiellement affectées par les activités des entreprises. Mais cette transparence mise en avant par la France et dorénavant par l'Union Européenne n'est pas la panacée. Elle suscitera

certainement un mouvement vers davantage de responsabilité pour un nombre d'entreprises, mais elle repose sur les forces du marché et ne contraint nullement à mettre en œuvre une pratique de vigilance. La transparence seule n'offre pas de réponse adéquate aux citoyens, travailleurs et communautés affectées par des activités d'entreprises non-respectueuses des droits de l'homme ou de l'environnement.

Nous pensons que ce projet de loi, par son approche pragmatique et équilibrée, pourrait mettre fin à des situations d'impunité inacceptables, ainsi qu'à la concurrence déloyale à laquelle font face les entreprises qui s'engagent dans des filières responsables, de la part d'entreprises moins regardantes. Mais au-delà de ses effets en France, l'adoption de cette loi est une opportunité unique de faire bouger les lignes au niveau européen.

Plusieurs parlements et gouvernements européens ont récemment appelé à des avancées sur cette question. En **Suisse**, à la suite d'un rapport commandité par le gouvernement en 2014 dont les pistes évoquaient notamment une approche législative, une motion a été introduite par la Commission de Politique Extérieure du Conseil National en vue d'établir une obligation de diligence en matière de droits humains et d'environnement. En **Allemagne**, le gouvernement a annoncé que son Plan d'Action National sur les Droits de l'Homme et les Entreprises (PAN) ferait de la diligence raisonnable un enjeu prioritaire. Le plan du gouvernement **finlandais** reconnaît également le rôle central de la « due diligence » et prévoit d'étudier la question. Le plan du gouvernement **danois** a abouti à la création d'un groupe inter-gouvernemental visant à identifier le type de législations à effets extra-territoriaux devant être mises en place. Dans plusieurs pays européens, des propositions similaires à celle discutée en France sont portées par la société civile et les syndicats.

L'Assemblée Nationale enverrait un signal décisif aux autres Etats en adoptant ce projet de loi et pourrait contribuer à accélérer la mise en œuvre de réformes en Europe et aiguiller de futures convergences.

Cette réforme est essentielle en vue de construire un futur dans lequel les entreprises contribuent à la prospérité de tous. Pour nos organisations membres, il ne fait aucun doute que l'Europe a besoin d'un leadership de la France afin d'engager l'Union Européenne dans cette direction.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations,

Jérôme Chaplier
Directeur - European Coalition for Corporate Justice

Les organisations membres d'ECCJ

Plateformes et organisations nationales : CorA (Allemagne); NeSoVe (Autriche); Gresea (Belgique); 92 Group Forum for Sustainable Development (Danemark); Observatorio de RSC (Espagne); Finnwatch (Finlande); Forum Citoyen pour la RSE (France); ManiTese

(Italie); ForUM (Norvège); MVO Platform (Pays-Bas); Centrum CSR.pl (Pologne); Frank Bold Society (République Tchèque); CORE Coalition (Royaume-Uni); Swedish Coalition for Corporate Justice (Suède); Swiss Coalition for Corporate Justice (Suisse).

Organisations européennes et internationales: Access Info; Corporate Europe Observatory; Fédération Internationale des Droits de l'Homme; Friends of the Earth Europe; Jesuit European Social Center; Karat Coalition.